

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf le huit février à 20h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien NANCEL, Maire.

**Présents** : Mesdames Delphine GUILBERT, Emilie VATEL,  
MM. Dominique GORECKI, Christian ROLLET, Pascal CAPILLON, Thierry LAZZATI,  
John LLERENA, Michaël SANCHEZ.

**Absent excusé** : Joël THIEBAUT, Nathalie SCHMITT pouvoir à Delphine GUILBERT,  
Corinne BIGOT pouvoir à Sébastien NANCEL, Sandrine MINARD pouvoir à Pascal  
CAPILLON.

**Absent** : Virginia DROMAT, Caroline LEUREGANS

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- CPI LAGNY

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

§§§§§§§§§§

<b>1. ORIENTATION BUDGETAIRES 2019.</b>
---

Monsieur le Maire propose les orientations suivantes :

- Continuité d'acquisition de décoration de Noël
- Revêtement sol de la salle des fêtes
- Accès à la maison des associations et de la culture
- Finir les trottoirs et le pluvial
- Acheter le mobilier pour la maison des associations et de la culture
- Acquisition de matériel de bureau et informatique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, ces orientations budgétaires.

## **2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner les associations suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LAGNY OMNISPORTS	1.000
LA CHATAIGNERAIE	750
COOPERATIVE SCOLAIRE	1.000
LA BONNE ENTENTE	300

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces subventions.

Départ de Monsieur Michaël SANCHEZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner l'association suivante pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LAGNY OMNISPORTS VTT	500

Le conseil municipal vote à 10 voix POUR ces subventions.

Départ de Madame Delphine GUILBERT

Retour de Monsieur Michaël SANCHEZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner l'association suivante pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COMITE DES FETES	7.500

Le conseil municipal vote à 10 voix POUR cette subvention.

### **3. BUDGET PRIMITIF 2019.**

Retour de Madame Delphine GUILBERT

Monsieur Pascal CAPILLON présente le budget 2019 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	636.295,71 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	636.295,71 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	163.163,61 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	163.163,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2019

### **4. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE.**

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux de voiries.

#### **Pluviales rue du Château**

VADEZ	4.960,65 € HT
COLAS	11.438,27 € HT

#### **Trottoirs rue du Château**

VADEZ	16.113,25 € HT
COLAS	24.130,62 € HT

#### **Trottoirs ruelle de l'Hôpital**

VADEZ	5.776,8 € HT
COLAS	9.125,72 € HT

#### **Trottoirs Grande Rue**

VADEZ	22837,85 € HT
COLAS	34.793,71 € HT

#### **Trottoirs rue de la Barre**

VADEZ	10.705,50 € HT
COLAS	16.107,53 € HT

Le conseil municipal approuve à 10 voix POUR et 1 abstention, les devis de la société VADEZ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

## **5. CPI LAGNY.**

1/ Etant donné que le CPI n'a plus d'activité opérationnelle et pour être en conformité avec la réglementation du SDIS 60, Monsieur le Maire propose de supprimer celui-ci.

2/ Si les sapeurs-pompiers actuels souhaitent passer en réserve communale au lieu de CPI, une réserve communale sera donc ouverte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la suppression du CPI et la création d'une réserve communale sous réserve de l'acceptation des sapeurs-pompiers actuels et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

## **6. QUESTIONS DIVERSES.**

- Mme Emilie VATEL informe le conseil qu'il n'y a pas de panneau « 30 » dans la ruelle Dieu. Elle souligne aussi que les lumières sont éteints à 8 heures et qu'il y a des jours où il fait encore sombre.  
Réponse : Monsieur le Maire indique qu'il va vérifier s'il manque vraiment des panneaux.
- Monsieur le Maire indique que La ROPARUN passera à LAGNY le 8 et 9 juin prochain. C'est la brocante, il faut leur signaler que la rue Principale sera barrée à la circulation. La déviation se fera Basse Rue.
- M. Thierry LAZZATI signale qu'un passage intensif de camions a eu lieu ces derniers jours route de Suzoy.  
Réponse : Monsieur le Maire explique que la campagne betteravière dure plus longtemps maintenant. Et qu'il faut donc que les camions finissent de ramasser les silos de betteraves sur notre territoire et sur les territoires voisins.

Séance levée à 20 h 50